Image not found or type unknown

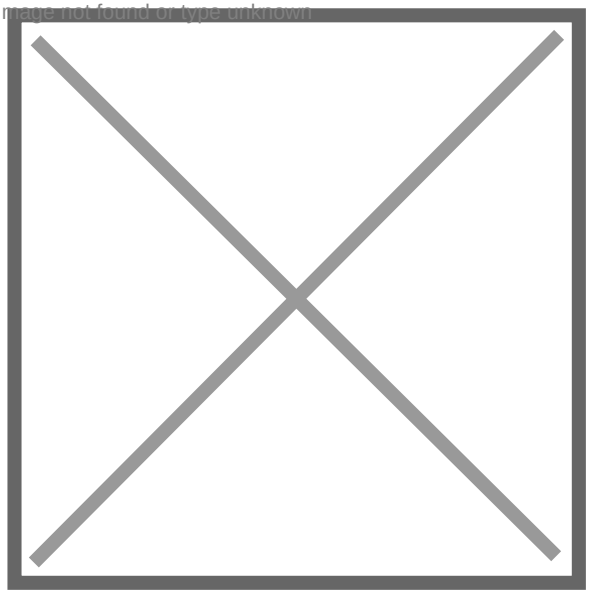

Abandon de poste_ pas de nouvelles de mon employeur

Par **maudangel**, le **25/01/2011** à **16:16**

Bonjour,
je me permet de vous envoyer ce message parce que je suis completement perdue!
Suite à la naissance de ma fille et au refus d'une place en crèche, avec mon ami nous nous sommes retrouvée dans l'incapacité de payer une nourrice vu mon petit salaire (meme avec les aides nous n'aurions pu nous en sortir, il assume deja beaucoup avec son salaire).
J'ai donc demandé un entretien avec la responsable du magasin dans lequel je travaille afin de demander à negocier mon licenciement.
Cela a été refusé par la hierarchie et j'ai donc comme convenu fais un abandon de poste.
Depuis le 13 decembre 2010, je ne me suis pas présentée à mon travail sans justificatifs et depuis RIEN!
je n'ai recu aucun coup de fil du magasin, seulement 2 semaines apres, j'avais un message sur mon telephone d'une personne du service paie me prevenant que j'allais etre declaré en "absence injustifiée"...
que dois-je faire maintenant a part attendre sans ressources alors que nous sommes 3 et un salaire?? quels sont les droits de mon employeur face a mon abandon sachant que j'avais prevenu la responsable du magasin? Combien de temps peuvent-ils encore me faire attendre avant de me licencier??
PLEASE HELP!

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **17:25**

Bonjour,

Vous avez donc choisi une très mauvaise méthode car l'employeur peut laisser perdurer la situation sans procéder au licenciement s'il finit par le faire il peut prendre tout son temps, résultat pendant toute cette période, vous ne pouvez pas occuper un nouvel emploi puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **Cornil**, le **25/01/2011** à **17:56**

Exact!
Sous la précision supplémentaire que si l'employeur ne réagit pas deux mois après la constatation de la "faute" (abandon de poste), il risque fort de ne plus faire du tout après, bloqué par la prescription prévue à l'article L1332-4 du CT. Et le salarié est coincé, obligé de démissionner pour pouvoir chercher un autre emploi.
Bon, on peut considérer que la "constatation" de la faute grave n'est acquise que lorsque l'employeur ne recoit pas de réponse valable à des demandes de justification de l'absence, mais là aussi, l'employeur fait ce qu'il veut...
Désolé pour toi, "maudangel" , bon courage et bonne chance quand même.

Par **maudangel**, le **26/01/2011** à **11:16**

je vous remercie de vos reponses... effectivement, nous n'avons pas forcément choisi la meilleure solution mais je ne trouvais pas un autre poste et ne pouvais reprendre celui que j'avais... bref, je croise les doigts qu'ils finissent par me licencier parceque nous ne pouvons vivre ainsi... je trouve juste regrettable cette reaction sachant que j'avais prevenu...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés